Séance du mardi 29 juillet 2009 à 18 heures

Compte-rendu

Présents : Jean-Marie ALLÉGUÈDE, Roland BESSIÈRE, Anne BLANC, Christine CAUSSANEL, Gaëlle CHINCHOLLE, Monique CANCE, Max CIERCO, Pierre CLUZEL, Olivier DOUZIECH, Bernard FABRE, Béatrix GINESTET, André LAPEYRE, Jacqueline LARROQUE, Jean-Claude LATIEULE, Michel SALINIER et Marcel VERDEIL

Pouvoir de Marie-Christine CAJAL à Anne BLANC
Absents : Claude BONNAFOUS et Jean-Luc ATCHER

Madame Gaëlle CHINCHOLLE a été élue secrétaire

ORDRE DU JOUR

- Vente parcelle issue de l'îlot B du Point du Jour pour la Fontanelle
- Choix des entreprises titulaires du marché pour la 1ère tranche des travaux d'aménagement du centre bourg
- Plan de financement pour dossier 1 % paysage
- Participation 2009 au CAUE
- Acquisition parcelle rue des Jardins (alignement)
- Demande de subvention de l'école privée pour école numérique rurale
- Droit de préemption urbain
- Questions diverses

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Madame le Maire rappelle au conseil que la commission régionale du fleurissement est passée ce jour. Un dossier lui a été remis et une visite de la commune a été réalisée. La réponse pour l'obtention de la 1ère fleur doit intervenir en octobre ou novembre.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Vente parcelle issue de l'îlot B du Point du Jour

Le conseil municipal propose à l'OPDHLM de l'Aveyron, propriétaire des bâtiments de la Fontanelle, de lui vendre la parcelle C.693 (îlot B du Point du Jour) au prix de 32 € par m².

Superficie concernée : 1.268 m².

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Aménagement du centre du bourg – 1ère tranche – choix des entreprises

Suite à l'analyse des offres reçues, les entreprises sont choisies comme ci-dessous :

- lot 1 – terrassements	entreprise COLAS – ZI Cantaranne – 12850 ONET LE CHÂTEAU	51.252,00 € HT
- lot 2 – réseaux	entreprise COLAS – ZI Cantaranne – 12850 ONET LE CHÂTEAU	66.748,25 € HT
	Un avenant sera utile pour des extensions de réseaux non prévues initialement	
- lot 3 – sols	entreprise COLAS – ZI Cantaranne – 12850 ONET LE CHÂTEAU	513.824,60 € HT
	Un avenant sera utile pour la pose des dalles place Jean Boudou	
- lot 4 – signalétique	pas d'entreprise retenue : 1 seule offre nettement supérieure à l'estimation	
- lot 5 – maçonnerie	SEGALA CONSTRUCTIONS – Naucelle	43.360,04 € HT
- lot 6 – éclairage public	FORCLUM GUIRANDE – ZA Bel Air - 12000 RODEZ	51.971,00 € HT
- lot 7 – mobilier urbain	BIOULAC Espaces Verts – Gourgans – 12500 ESPALION	57.039,50 € HT
- lot 8 – espaces verts	BIOULAC Espaces Verts – Gourgans – 12500 ESPALION	25.073,80 € HT

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Aménagement du centre bourg – hommage à Jean BOUDOU

Mis au point après consultation de Jeanine BOUDOU, fille du poète, et de divers occitanistes, le projet est le suivant :

Pose au sol de 25 dalles de marbre noir sur lesquelles sera gravée une phrase tirée de « Le Livre des Grands Jours » traduite en 25 langues et disposées selon le plan suivant. Les dalles seront des carrés de 120 cm de côté et l'œuvre sera centrée sur la zone piétonne de la place Jean Boudou.

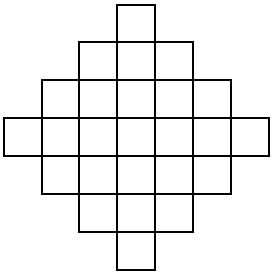

Le texte retenu est : « Les choses sont comme tu crois qu'elles sont. Certains marchent sur la mer parce que pour eux la mer n'existe pas… ». Les langues choisies sont listées ci-dessous. Les différents ambassades ou offices publics ont été saisis pour que les traductions soient les plus exactes possibles.

occitan ; français ;
catalan ; basque ; breton ; corse ; alsacien ; créole ; flamand ***(langues régionales)***
chinois ; hindi ; anglais ; arabe classique ***(langues de très grande diffusion)***
hébreu ; esperanto ***(langues d'honneur)***
espagnol ; portugais ; italien ; allemand ; russe ***(langues européennes)***
sängö ; berbère ; japonais ; quechua ; algonquien ***(langues représentants les divers continents)***

Un devis a été demandé à Yves SAGET, sculpteur à QUINS, pour réaliser cette œuvre. Il s'élève à 1.384 € HT par dalle, soit 34.600 € HT pour 25 dalles auxquelles il faudra sans doute ajouter une 26ème dalle expliquant l'ensemble.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Aménagement du centre du bourg – 1 % paysage 2009

Le projet étant inscrit dans la charte paysagère liée à l'aménagement de la RN.88, une partie des travaux d'aménagement du centre bourg peut être subventionnée dans le cadre du 1 % Paysage. La 1ère phase (place Jean Boudou – boulevard du Rouergue) a reçu une subvention dans ce cadre d'un montant de 99.914 €.

Le conseil municipal sollicite une subvention de 62.323 € pour la 2ème phase – place des Cloutiers et place Castelnau.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Adhésion 2009 au CAUE

Confirmation des décisions prises les années précédents pour l'adhésion au CAUE. Cotisation annuelle : 80 €.

Association loi 1901, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Aveyron intervient gratuitement pour apporter ses conseils dans les projets touchant aux domaines précités.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Parcelle rue des Jardins

Sans objet : délibération prise le 6 novembre 2008.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Ecole privée Jeanne d'Arc

La commune a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle pour permettre à l'école privée Jeanne d'Arc de rentrer dans le dispositif « Ecole Numérique Rurale ».

3 conseillers s'abstiennent car d'une part, ils considèrent que le financement d'un investissement de l'école privée ne rentre pas dans les attributions de la commune mais que, d'autre part, ils souhaitent que tous les enfants scolarisés à Naucelle aient les mêmes chances.

Les autres membres du conseil municipal décident d'accorder une subvention exceptionnelle soumise aux conditions suivantes :

- que le projet soit retenu et effectivement mené à terme
- que le financement n'excède pas l'engagement de la commune pour l'école publique

Le montant définitif sera fonction des conditions précédentes.

Information quant à l'enseignement privé à Naucelle :

Madame Jocelyne GRIMAL, directrice du collège Saint Martin a quitté cet établissement à la rentrée (mutation au lycée de

Réquista). Elle est remplacée par Monsieur Jean-Michel PONS. La médaille de la ville a été remise à Madame GRIMAL pour ses 34 ans passés au service des jeunes (d'abord comme enseignante puis comme directrice).

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Droit de préemption urbain

Approbation des décisions de non préemption prise par Madame le Maire sur deux dossiers :

Une parcelle vendue par la C.C.N. sur la zone de l'Issart

Vente de la parcelle B.2259, détachée de la B.109, entre l'impasse du Rouergue et l'impasse de la Capelotte..

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Personnel

Suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 8 h par semaine.

Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 7 h par semaine.

Décision prise pour ajuster le temps de travail d'un agent commun avec la C.C.N. en fonction de la réalité des besoins et avant l'embauche de l'agent qui doit le pourvoir.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Occupation du domaine public

Confirmation du prix fixé par délibération du 4 juin 2003 à 0,40 € par m² et par mois.

Le Lyan aura autorisation (arrêté du maire) pour occuper une partie de la place Marcellin Cazals pour établir une terrasse. Cette occupation sera limitée à la moitié de la place pour réserver le passage des autres usagers.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Information

L'inscription ou les changements sur les listes électorales pour les tribunaux des baux ruraux doivent parvenir en mairie avant le 31 août prochain.

Prochaines réunions prévues les 15 septembre et 15 octobre.

.

La séance est levée à 19 h 50